

**Pass numériques**  
**Arrêté collectif d'attribution n° 23002183**

**Le président du Conseil régional,**  
**de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,**

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1<sup>er</sup> février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

**Arrête :**

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

**Article 1**

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

## Article 2

Les demandes d'aide faisant l'objet d'une décision de rejet sont présentées en annexe 2 du présent arrêté.

Cette décision sera notifiée aux intéressés.

## Article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

21/04/23

Alexandre DESROUSSEAUX  
Directeur de la Mission Transition Numérique

Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation

Publié le



## ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002183

## Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
1.			02310	PAVANT	10 PASS
2.			02310	PAVANT	10 PASS
3.			02310	CHARLY SUR MARNE	10 PASS
4.			59287	GUESNAIN	10 PASS
5.			59570	LA LONGUEVILLE	10 PASS
6.			02200	BELLEU	10 PASS
7.			60890	MAREUIL SUR OURCQ	10 PASS
8.			59690	VIEUX CONDE	10 PASS
9.			62149	CUINCHY	10 PASS
10.			59191	HAUCOURT EN CAMBRESIS	10 PASS
11.			62810	BEAUDRICOURT	10 PASS
12.			02310	PAVANT	10 PASS
13.			59500	DOUAI	10 PASS
14.			62730	MARCK	10 PASS
15.			59880	ST SAULVE	10 PASS
16.			80200	PERONNE	10 PASS
17.			62100	CALAIS	10 PASS
18.			59500	DOUAI	10 PASS
19.			02310	PAVANT	10 PASS
20.			62810	BEAUDRICOURT	10 PASS
21.			59138	BACHANT	10 PASS
22.			59770	MARLY	10 PASS
23.			02310	PAVANT	10 PASS
24.			59880	ST SAULVE	10 PASS
25.			80150	BRAILLY CORNEHOTTE	10 PASS
26.			62000	ARRAS	10 PASS
27.			59880	ST SAULVE	10 PASS
28.			59540	CAUDRY	10 PASS
29.			62111	BIENVILLERS AU BOIS	10 PASS
30.			59540	CAUDRY	10 PASS
31.			59540	CAUDRY	10 PASS
32.			59540	CAUDRY	10 PASS
33.			59540	CAUDRY	10 PASS
34.			02310	PAVANT	10 PASS
35.			59880	ST SAULVE	10 PASS
36.			59730	SOLESMES	10 PASS
37.			62810	BEAUDRICOURT	10 PASS
38.			62810	BEAUDRICOURT	10 PASS
39.			59620	AULNOYE AYMERIES	10 PASS
40.			62190	LILLERS	10 PASS
41.			62100	CALAIS	10 PASS
42.			80200	PERONNE	10 PASS

## ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°

23002183

## Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	NOM	Prénom	CP	Commune	Type Carnet Attribué
43.			62810	BEAUDRICOURT	10 PASS
44.			02310	PAVANT	10 PASS
45.			80860	PONTHOILE	10 PASS
46.			59610	FOURMIES	10 PASS
47.			02310	CHARLY SUR MARNE	10 PASS
48.			59300	VALENCIENNES	10 PASS
49.			80240	NURLU	10 PASS
50.			59540	CAUDRY	10 PASS
51.			59150	WATTRELOS	10 PASS
52.			80860	NOUVION	10 PASS
53.			62690	AUBIGNY EN ARTOIS	10 PASS
54.			62330	ISBERGUES	10 PASS
55.			80200	PERONNE	10 PASS
56.			02310	ROMENY SUR MARNE	10 PASS
57.			62540	MARLES LES MINES	10 PASS
58.			59730	ROMERIES	10 PASS
59.			59500	DOUAI	10 PASS
60.			80200	PERONNE	10 PASS
61.			59287	GUESNAIN	10 PASS
62.			59310	ORCHIES	10 PASS
63.			59770	MARLY	10 PASS
64.			80150	CRECY EN PONTHEU	10 PASS
65.			80100	ABBEVILLE	10 PASS
66.			02200	VILLENEUVE ST GERMAIN	10 PASS
67.			59100	ROUBAIX	10 PASS

23002183

**ANNEXE 2 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n°**  
**Liste des personnes dont la demande de pass numériques fait l'objet d'un refus**  
**(demande inéligible ou incomplète)**

N° dossier	NOM	Prenom	CP	Commune	Motif du refus
			62280	ST MARTIN BOULOGNE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62231	BLERIOT	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62136	RICHEBOURG	Dossier demeurant incomplet malgré plusieurs relances
			62730	MARCK	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62280	ST MARTIN BOULOGNE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques
			62158	COUTURELLE	A déjà bénéficié de 10 pass numériques